



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20/11/2023**

N° 2023-067

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	9
Pouvoirs	3
Suffrages exprimés	12

Vote pour	12
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt novembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 15/11/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM. ADAMO – BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY  
PALAGONIA – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉES : Mme AUDIBERT par Mme SION  
Mme PIROUD par M. HEURA  
Mme ROUX par Mme BERNARD

ABSENTS : MM. AUDIBERT R – DALIBARD – KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**URBANISME**

**Avis sur dossier de modification n°3 du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) basse vallée du Var**

Le Maire,

Rappelle que l'élaboration d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) sur la commune de Le Broc a été approuvé le 18 avril 2011, révisé le 25 juin 2013 (secteur Grand Arénas sur la commune de Nice), modifié une première fois le 15 janvier 2014 (secteur avenue de la Californie sur la commune de Nice) et modifié une deuxième fois le 2 décembre 2020 (secteur vallon de Bellet sur la commune de Nice).

Rappelle également que conformément à l'article R. 562-7 du code de l'environnement relatif aux plans de prévention des risques naturels, le projet de modification doit être préalablement à sa mise à disposition du public, soumis au conseil municipal.

Indique que cette modification a pour objet la prise en compte du changement de circonstances de fait concernant le secteur de la zone industrielle de Carros-Le Broc sur lesdites communes, suite à l'autorisation du système d'endiguement, en date du 20 avril 2023, du secteur dit « Var Rive Droite – Z.I. Carros – Le Broc » en rive droite du Var, protégeant ainsi la zone de Carros-Le Broc contre les crues du Var.

Précise que seul le zonage est modifié sur ce secteur (suppression de 4 surlargeurs de la zone rouge R3). Le règlement du PPRI restant inchangé.

Informe que l'élaboration est réalisée en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec le public.

Informe également qu'une réunion s'est tenue le 13 septembre 2023 avec les personnes publiques associées afin de présenter le projet de modification.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir délibéré,

DECIDE d'émettre un avis favorable concernant le dossier tel que présenté, du plan de prévention des risques d'inondation de la basse vallée du Var.

AUTORISE le maire à signer tous les documents et actes relatifs à cette décision

**Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,  
Pour Extrait conforme,**

**Le Maire,  
Philippe HEURA**

